

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du jeudi 17 octobre 2024

Date de convocation : 2 août 2024	Nombre de membres { présents : 12 absents : 8
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 23 octobre 2024	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 12
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } — **Décision n° B2024-39**

OBJET : Approbation du Schéma directeur de l'IRVE (SDIRVE)

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le DIX-SEPT du mois d'OCTOBRE, jeudi à 14 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 2 août 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Sylvain LESPINASSE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Franck PETITFILS et Pierre GEOFFROY.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Christophe BERTAUD et Julien DURESSAY.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. Le Président rappelle que, par délibération du 8 avril 2024, le Comité syndical avait approuvé le projet de SDIRVE départemental et donné mandat au Président pour le soumettre à l'approbation du Préfet. Le Comité syndical avait également donné mandat au Bureau pour adapter le projet de SDIRVE après l'avis du Préfet et pour adopter le SDIRVE ainsi finalisé.

Le projet de SDIRVE a été transmis au Préfet de Charente-Maritime le 14 mai par voie électronique et le 24 mai par voie postale.

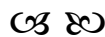
Il prévoit notamment que plus de 2 900 points de charge soient en service sur l'ensemble du département à la fin de l'année 2026, contre 900 au 30 juin 2023, soit plus de 2 000 points de charge à créer :

Type de points de charge à créer (horizon 2026)	Périmètre départemental	... dont, sur le périmètre des 323 communes ayant transféré au SDEER la compétence IRVE
Points de charge normale	1 077	864
Points de charge rapide	952	830
Total	2 029	1 694

Le projet de SDIRVE a été transmis au Préfet de Charente-Maritime le 14 mai par voie électronique et le 24 mai par voie postale.

Le 6 août, M. le Préfet a transmis au SDEER un avis favorable sur le projet de SDIRVE, sous réserve, encourageant le SDEER à enrichir le schéma sur certains aspects relatifs au diagnostic, à la stratégie de déploiement et à la cohérence avec les documents de planification régionaux et territoriaux. M. le Président explique que ces éléments ont été intégrés en annexe au SDIRVE.

M. le Président propose au bureau de se prononcer sur l'adoption définitive du SDIRVE.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- 1 - Adopte le SDIRVE départemental ;
- 2 - Mandate M. le Président pour engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre du SDIRVE.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*